



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 16 juillet 2020 (18h00)
Salle Montgolfier - Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	29
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	10/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Stéphanie BARBATO-BARBE

Etaient présents : Simon PLENET, Maryanne BOURDIN, Michel SEVENIER, Edith MANTELIN, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Assia BAÏBEN, Antoine MARTINEZ, Danielle MAGAND, Aurélien HERRERO, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Frédéric GONDRAND (pouvoir à Romain EVRARD), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à Michel SEVENIER), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE).

**CM-2020-125 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMITE DE JUMELAGE
D'ANNONAY - ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Conformément à l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de délégués afin de siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions dudit Code et des textes régissant ces organismes, en particulier leurs statuts.

De ce fait, il convient à la suite du renouvellement du Conseil Municipal de procéder à l'élection de cinq représentants titulaires de la commune chargés de siéger au sein du Comité de Jumelage d'Annonay.

Afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, il est précisé que les désignations au sein des différentes structures tiennent compte du principe de la représentation proportionnelle.

Monsieur le Maire, propose les candidatures suivantes :

5 représentants titulaires

Clément CHAPEL

Antoine MARTINEZ

Antoinette SCHERER

Jérémy FRAYSSE

Claudie COSTE

Après avoir précédé aux formalités électives,

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 8 juillet 2020

DÉLIBÉRÉ**LE CONSEIL MUNICIPAL****Après en avoir délibéré, et à l'unanimité****ELIT en qualité de représentants du Conseil municipal au sein du Comité de Jumelage d'Annonay, les délégués suivants :****5 représentants titulaires**

Clément CHAPEL

Antoine MARTINEZ

Antoinette SCHERER

Jérémie FRAYSSE

Claudie COSTE

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 23/07/20

Affiché le : 23/07/20

Transmis en sous-préfecture le : 23/07/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Simon PLENET

INFORMATIQUE
Sous-Signé à l'ordre
de TOURNON-SUR-RHÔNE le

23 JUL. 2020